AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-8-5-68793330

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION ~~DU VAL DE LOIRE~~ DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, ~~MAINE & LOIRE~~ VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

C. C. P. Nantes 86-04-02 Régisseur de recettes de la D. D. A. de M. & L. Cité Administrative, rue Dupetit Thouars ANGERS

BULLETIN N° 92 de MAI 1968 -

CONCOURS DE DEPISTAGE DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE et DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Le dépistage des foyers primaires du mildiou de la vigne et du mildiou de la pomme de terre présente un intérêt considérable, c'est la raison pour laquelle la Station d'Avertissements Agricoles organise, comme au cours des années précédentes, un concours de détection des foyers primaires de ces mildious.

REGLEMENT DU CONCOURS - Une prime de 50 Frs sera attribuée à la première personne de chacun des départements dépendant de la Station qui enverra les premières taches de mildiou de la vigne ou de la pomme de terre, et une prime de 30 Frs à la deuxième.

Précautions à prendre au moment de l'envoi - L'expédition devra être faite sous pli cacheté et affranchi à M. le Directeur de la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire - Cité Administrative - rue Dupetit Thouars - ANGERS 49.

L'envoi aura son maximum de chances d'arriver en parfait état s'il est fait dans un petit paquet et si les feuilles sont enveloppées dans un peu de mousse ou de coton hydrophile légèrement humide. L'emploi des sacs en matière plastique est préférable pour les feuilles de vigne, il est déconseillé pour les feuilles de pommes de terre.

L'envoi devra être accompagné de renseignements qui pourront être consignés sur une formule du modèle ci-dessous:

NOM...................
Prénom................
Adresse...............
Lieu de la découverte de la tache de mildiou..........
Date..................

Mildiou de la vigne

âge de la vigne...........................
situation de la feuille sur la souche (1ère, 2ème, etc..)....................
situation du vignoble: coteau..........
plaine.......... cuvette...........
importance de l'attaque (nombre de taches découvertes)...................
cépage....................................

Mildiou de la pomme de terre:

variété attaquée...................
importance de l'attaque............
traitements effectués..............

.../....

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

RECTIFICATIF à L'EDITION SPECIALE SUR LES PRODUITS PESTICIDES HOMOLOGUES au 1er JANVIER 1968.

Produits pesticides homologués
- Carpocapse des pommes et des poires - ajouter: phosalone: 60 g/hl.
- Acariens des arbres fruitiers - ajouter: vamidothion: 50 g/hl.
- Oïdium des cultures légumières - ajouter: dinocap: 25 g. - dinocap poudrage - soufres micronisés: 600 g de soufre pur (dose max.)

Produits pesticides en A.P.V.
- Petite altise du colza - ajouter: médathion
- Grosse altise, Méligèthe - ajouter: médathion
- Charançon des tiges - ajouter: médathion
- Charançon des siliques - ajouter: médathion
- Mouche de la carotte - ajouter: trichloronate (traitement du sol - granulés et pulvérisation).
- Mouche de l'oignon - à la quatrième ligne, au lieu de: "trichloronate (traitement des plants), lire: "trichloronate (traitement des semences).

REMARQUE: L'Endothion et le Phosphamidon indiqués par erreur en 1967 comme étant en APV contre la mouche de la cerise et supprimés sur la liste 1968, ont effectivement obtenu cette APV à partir du 1er Février 1968.

AVERTISSEMENTS — ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Les conditions climatiques actuelles sont favorables à cette affection et les risques de contamination demeurent élevés. En conséquence dans les vergers de poiriers de tous les départements y compris la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer un nouveau traitement immédiat, la dernière application ayant été totalement lessivée par la récente période de pluies.

TAVELURE DU POMMIER - Les mêmes observations sont à formuler.

Dans les vergers de pommiers des départements du Maine et Loire, Loire Atlantique, Vendée, Vienne, Sarthe, Mayenne, Deux-Sèvres, sauf la région de la Gâtine, effectuer également un traitement immédiat.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer un nouveau traitement immédiat dans les vergers cultivés en formes basses. Sur la variété Reinette Clochard cultivée en forme haute tige, terminer de toute urgence l'application conseillée dans la note du 30 Avril.

INFORMATIONS

OIDIUM - Profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour assurer sur les variétés sensibles la protection contre cette affection.

AVERTISSEMENTS — VIGNE

BLACK-ROT - Dans le vignoble de Neuville de Poitou, terminer de toute urgence le traitement conseillé dans la note du 30 Avril.

NOTA - pagination du recto: lire: Maine & Loire - Loire Atlantique, Vienne, Vendée p..19
Deux Sèvres... p..20
Sarthe - Mayenne...................................... p..21

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles:
R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 7 MAI 1968.